



Organisation des
États Américains

RAPPORT ANNUEL 2013

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
CITEL

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE SYNTHÈSE.....	1
1. INTRODUCTION	1
2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL	1
2.1 <i>Objectifs et fonctions de la CITEL.....</i>	2
2.2 <i>Membres et participants</i>	4
2.3 <i>Structure de la CITEL.....</i>	4
3. ACTIVITÉS DE LA CITEL.....	5
3.1 <i>Comité directeur permanent de la CITEL.....</i>	5
3.2 <i>Comité de coordination de la CITEL.....</i>	6
3.3 <i>Comité consultatif permanent I : Télécommunications/TIC.....</i>	6
3.4 <i>Comité consultatif permanent II : Radiocommunications y compris radiodiffusion.....</i>	9
4. SOMMET DES AMÉRIQUES.....	12
5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT.....	13
5.1 <i>Amélioration des procédures de la CITEL.....</i>	13
5.2 <i>Représentation de la CITEL dans d'autres forums</i>	13
6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL.....	14
7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX.....	15
8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL.....	19
8.1 <i>Convention de Lima.....</i>	19
8.2 <i>Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA).....</i>	20
8.3 <i>Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA).....</i>	21
9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA	21
10. BUDGET DE LA CITEL.....	25
10.1 <i>Budget et exécution pour 2012</i>	25
10.2 <i>Budget pour 2014</i>	25
10.3 <i>Bourses</i>	25
10.4 <i>Fonds extérieurs</i>	25
11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2014.....	27
12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA.....	27
ANNEXES.....	35
A. <i>Membres associés</i>	35
B. <i>Liste des réunions tenues en 2013.....</i>	35
<i>Résultats quantifiables de la CITEL pour 2013.....</i>	35
C. <i>Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2013.....</i>	35

NOTE DE SYNTHÈSE

La contribution fondamentale de la technologie et de la communication (TIC) dans la stimulation de la croissance économique, de l'emploi et du développement global et durable dans la région est reconnue. Pour avoir une société de l'information inclusive et favorable au développement dans un contexte de convergence, il est essentiel d'avoir, entre autres, la création de politiques appropriées, une gestion plus efficace du spectre des fréquences radioélectriques et des cadres politiques propices à encourager les investissements dans les TIC.

La conjoncture économique difficile actuelle a conduit certains opérateurs à réduire leurs plans de développement de réseaux, et dans ce nouvel environnement, un forum comme la CITELE est essentiel pour permettre aux secteurs public et privé de collaborer et qu'en connaissant leurs besoins respectifs et à travers une étroite collaboration, ils puissent répondre à la demande de services, en créant un environnement favorable à l'émergence de nouveaux services, tout en augmentant la cybersécurité, en encourageant la baisse des prix et en résolvant les difficultés de connectivité et l'accélération de l'installation des réseaux dans les zones insuffisamment desservies.

L'accès universel, transparent, équitable, non discriminatoire et efficace aux technologies de l'information et aux communications (TIC) est considéré comme une priorité qui est possible grâce au bon déploiement des infrastructures de télécommunications.

Les Télécommunications/TIC sont les outils les plus efficaces pour faciliter à tous un large accès à l'information et à l'éducation et pour permettre la liberté d'expression qui sont des éléments essentiels dans la promotion de la démocratie, la défense des droits humains, la garantie de la sécurité et la promotion du développement intégral et de la prospérité dans le continent, les quatre piliers de l'OEA.

La CITELE doit demeurer une organisation intergouvernementale de premier plan dans laquelle les États membres et les Membres associés travaillent ensemble pour promouvoir la croissance et le développement durable des réseaux de télécommunications et de l'information et pour faciliter l'accès universel afin que tous, puissent participer partout à l'économie et à la société mondiale de l'information tout en en tirant profit.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITELE. Son contenu est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-0/97) pour l'établissement de rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier au 31 décembre 2013.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITELE

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été établie par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-0/93), conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITELE détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite

autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITEL

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) (ci-après télécommunications/TIC), y compris les technologies de l'information et de la communication, dans le Continent en faveur du développement durable et soutenable.
- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications/TIC adéquates, qui contribuent au processus de développement intégré dans la région, en particulier dans les zones insuffisamment desservies.
- c. Organiser, promouvoir et évaluer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications/TIC dans les Amériques.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autres organisations de normalisation pertinentes.
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs, en établissant l'ordre de priorité des besoins des pays en développement.
- f. Promouvoir le perfectionnement et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles pour la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de télécommunications/TIC des États membres de la CITEL, dans le cadre des recommandations de l'UIT, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales, qui encouragent la massification des services, l'utilisation des nouvelles technologies, la création d'emplois et le déploiement d'infrastructures dans les zones insuffisamment desservies.
- g. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation relatifs à la planification, à l'installation, à l'entretien et au fonctionnement des systèmes de télécommunications/TIC dans le Continent.
- h. Promouvoir et encourager l'étude et la diffusion des problèmes liés à l'impact sur l'environnement et le changement climatique des télécommunications et leur lien avec les TIC, conformément aux politiques établies par l'UIT et d'autres organismes pertinents.

Fonctions

- a. Agir comme organe consultatif principal de l'Organisation sur toutes les questions liées aux télécommunications/TIC dans le Continent américain.
- b. Encourager ou entreprendre des études et programmes qui permettent le développement ordonné des réseaux de télécommunications/TIC, à l'aide des systèmes les plus adéquats et efficaces dont on dispose.
- c. Maintenir des relations permanentes avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non, liés aux télécommunications/TIC, et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- d. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales internationales ou régionales, en particulier de l'UIT, de l'Union des télécommunications des Caraïbes et des entités internationales de télécommunications/TIC qui servent d'organes consultatifs des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.
- e. Analyser et proposer diverses formes de financement qui appuient les plans et projets de la CITEL.
- f. Recueillir et diffuser parmi les États membres de la CITEL l'information nécessaire à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toutes les autres informations qui présentent un intérêt, y compris l'évaluation des résultats en question.
- g. Étudier les aspects politiques et réglementaires des télécommunications/TIC au niveau régional.
- h. Examiner les problèmes juridiques liés aux transmissions directes par satellite, dans le but d'élaborer des projets d'accords interaméricains en la matière et de formuler une position commune uniforme des États membres de la CITEL sur cette question devant les organismes internationaux pertinents.
- i. Élaborer des études sur les politiques des pouvoirs publics en matière de télécommunications/TIC.
- j. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications/TIC à l'intention des gouvernements des États membres de la CITEL, compte tenu des recommandations adressées par l'UIT, ainsi que par d'autres organisations compétentes.
- k. Promouvoir la recherche et le développement de technologies liées aux télécommunications/TIC.
- l. Examiner tout autre thème relatif à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications/TIC sur la demande de l'Assemblée générale ou des Conseils de l'Organisation.
- m. Promouvoir le développement des nouvelles applications qui encouragent l'inclusion des pays de la région dans la société du savoir.
- n. Réviser et évaluer l'efficacité de la coopération technique avec l'UIT et d'autres organisations régionales ou internationales de façon permanente.

- o. Définir des mécanismes pour une pleine participation de tous les États membres aux réunions de la CITELE, ainsi que pour accroître le nombre des Membres associés.

2.2 Membres et participants

Ont qualité de membres de la CITELE tous les États membres de l'Organisation.

Les organisations et entités indiquées ci-dessous sont habilitées à participer à titre d'observateurs :

- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et ont demandé de participer à la réunion ;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et ont demandé de participer à la réunion ;
- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain ;
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés ;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant sur la création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou ententes prévoient la participation d'observateurs ;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités de télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

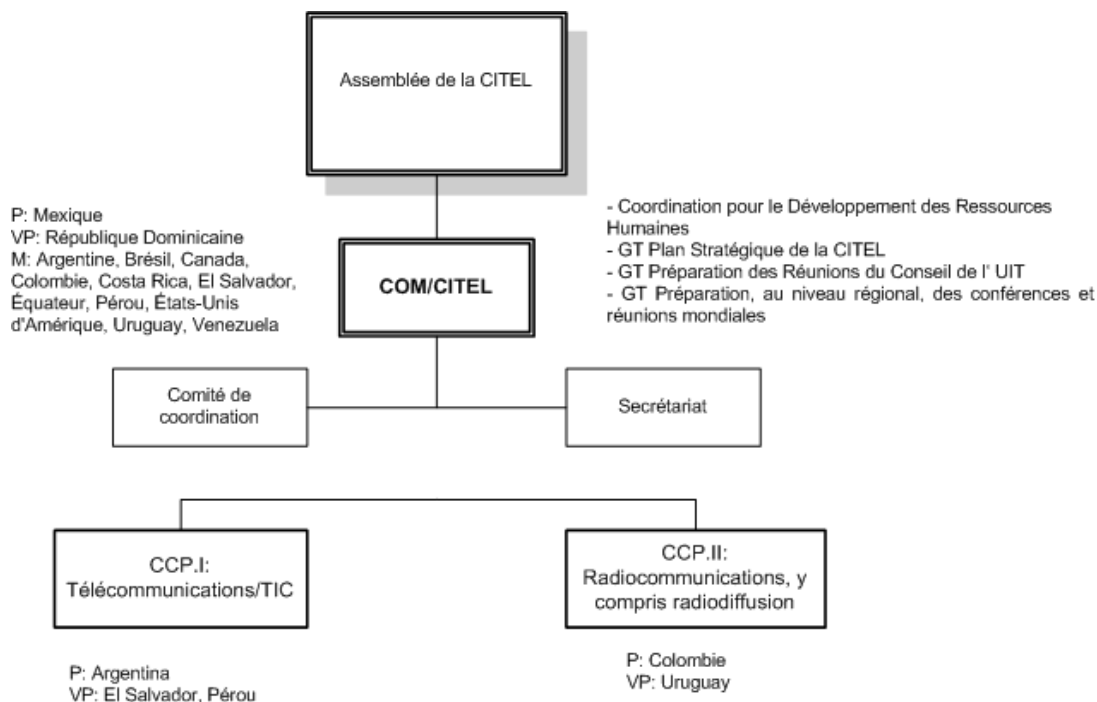
Conformément à son Statut, la CITELE autorise également la participation, à titre de membres associés des Comités consultatifs permanents, de toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications, dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITELE. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les membres associés versent une contribution annuelle minimale de 3 000 USD (CITELE RES. 62 (V-10)) pour chaque Comité consultatif permanent auquel ils participent. Les membres associés peuvent participer pleinement à toutes les activités du Comité consultatif dont ils sont membres associés, avec voix consultative mais sans droit de vote, présenter des documents techniques et recevoir des documents du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au 31 décembre 2013, la CITELE comptait 108 membres associés. Une liste complète des membres associés constitue l'Annexe A.

2.3 Structure de la CITELE

La structure actuelle de la CITELE est la suivante :

- Assemblée de la CITELE
- Comité directeur permanent (COM/CITELE)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP) :
 - Comité consultatif permanent I : Télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) (CCP.I)

- Comité consultatif permanent II : Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
- Secrétariat



Le Comité de coordination se réunit de manière virtuelle par le biais de la plate-forme Webex de la CITEI chaque fois que cela est nécessaire. Les Comités consultatifs permanents (CCP) offrent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe 9 groupes de travail et groupes *ad hoc* qui couvrent divers aspects des télécommunications et des radiocommunications et sont constitués en outre des groupes rapporteurs ou sous-groupes chargés de thèmes prioritaires pour la région.

3. ACTIVITÉS DE LA CITEI

La liste des réunions tenues en 2013 figure à l'Annexe B. Y figure également une liste des résultats quantifiables de la CITEI pour 2013.

3.1 Comité directeur permanent de la CITEI

Membres du bureau

Président : M. José Ignacio Peralta Sánchez (Mexique)
 Premier Vice-présidents : Mme Teresita Bencosme de Ureña (République dominicaine)
 (janvier-août 2013)
 M. Pedro J. Mercado Gris (République dominicaine) (août 2013 jusqu'à présent)

Second Vice-président :

M. Sócrates E. Martinez de Moyá (République dominicaine)

Le Comité directeur permanent est l'organe exécutif de la CITELE et se réunit généralement une fois par an.

La **Deuxième Réunion extraordinaire** du COM/CITELE s'est tenue les 27 et 28 juin 2013 au siège de l'OEA à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique.

Les thèmes principaux étaient l'analyse de la situation, du Plan d'opérations 2013 (activités, budget et calendrier des réunions pour l'année 2013) et la situation budgétaire de la CITELE pour l'année 2014. Un groupe ad hoc a été créé sur l'avenir de la CITELE, présidé par la République dominicaine, le futur président du COM/CITELE pour examiner l'avenir de la CITELE, en plus des options éventuelles de changements structurels de la Commission, des méthodes de travail et des modifications afférentes à son statut, et le Règlement. Les propositions ont été soumises en juillet et depuis lors quatre réunions virtuelles ont été organisées. Les recommandations issues de ces analyses ont été finalement soumises à la XXVII^{ème} Réunion du COM/CITELE pour son examen par la Sixième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE (10 au 13 février 2014 Santo Domingo, République dominicaine).

La XXVII^{ème} Réunion du COM/CITELE a eu lieu à Mexico, au Mexique, du 2 au 4 décembre 2013. Lors de cette réunion une discussion détaillée sur les modifications proposées par les États membres aux règles et Statut de la CITELE a eu lieu. En outre, la compilation des propositions sur le Plan stratégique de la CITELE et le projet de Déclaration de Santo Domingo s'est réalisée. Tous les documents issus seront présentés lors de la VI^e Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE pour son examen et son approbation. La réunion a approuvé le plan d'opérations pour 2014 et l'Université de la Colombie ICESI comme Centre régional de formation de la CITELE. Cette réunion a été cruciale car les travaux de préparation de l'Assemblée de la CITELE et du Dialogue stratégique qu'il a décidé de réaliser le premier jour ont été achevés. Son thème sera « l'Avancement de la bande large et de l'Internet en Amérique latine et dans les Caraïbes ». L'objectif du Dialogue stratégique est de réunir des hauts fonctionnaires chargés des télécommunications et des TIC, le secteur privé, les experts de la communauté technique de l'Internet, les représentants d'organisations internationales, la société civile et les universités pour échanger de l'information, les bonnes pratiques, les idées et les points de vue sur les aspects politiques, techniques, économiques et le renforcement des capacités liés au déploiement et à l'utilisation de l'infrastructure à large bande, le développement de l'Internet, ainsi que les cadres nécessaires pour promouvoir la concurrence, les investissements, l'innovation et les partenariats public - privé (APP).

3.2 Comité de coordination de la CITELE

Le Comité de coordination est formé de la Présidente et du Vice-président du COM/CITELE et des Présidents des Comités consultatifs permanents (CCP).

Une réunion virtuelle du Comité de coordination s'est tenue le 22 mars 2013.

Cette réunion a examiné comme principaux points à l'ordre du jour: l'avant-projet du programme-budget de l'OEA pour 2014 et la préparation de la VI^e Assemblée de la CITELE.

3.3 Comité consultatif permanent I : Télécommunications/TIC

Membres du bureau :

Président : M. Carlos Lisandro Salas (Argentine) (janvier/mars 2013)
M. Norberto Carlos Berner (Argentine) (avril 2013 jusqu'à présent)

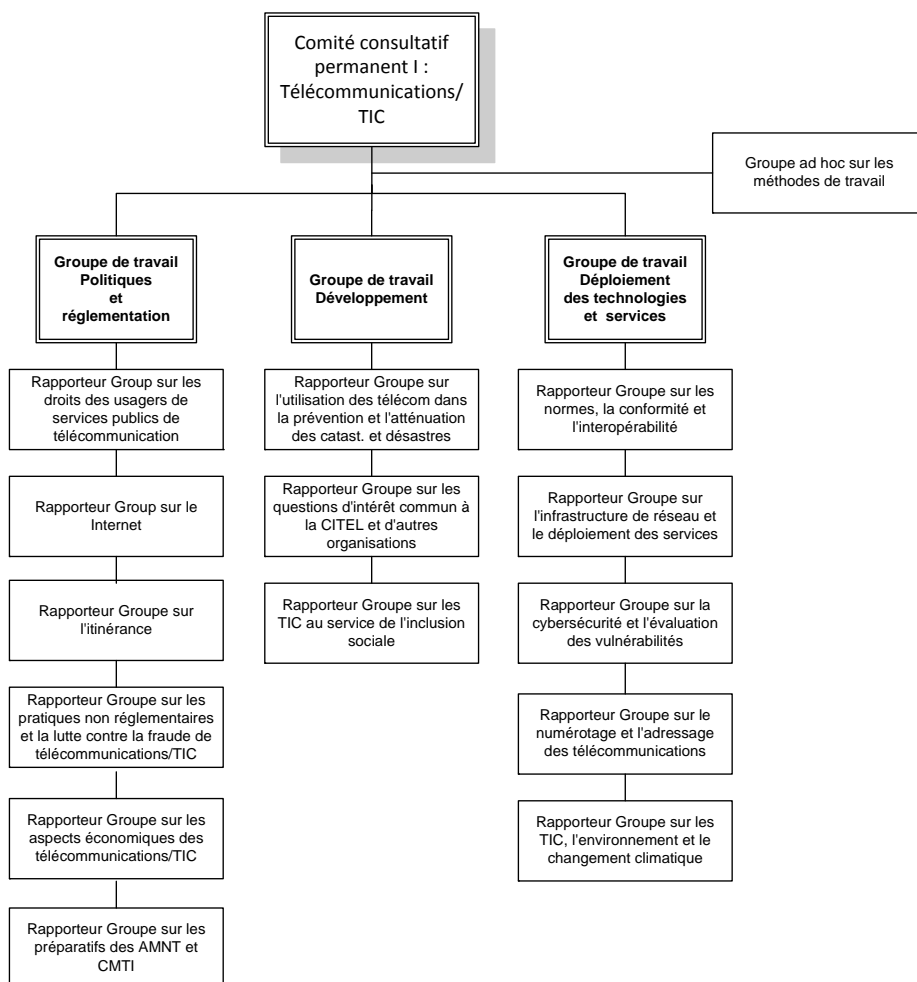
Président suppléant : M. Héctor Carril (Argentine)

Vice-président : M. Gonzalo Martin Ruiz Diaz (Pérou)

Vice-président : M. Mauricio Herrera López (El Salvador)

Le Comité consultatif permanent I (CCP.I) fait fonction de prestataire de services conseils en télécommunications pour la CITEL dans le domaine des télécommunications/TIC, en particulier concernant les questions liées aux politiques de télécommunications/TIC, aux aspects réglementaires, à la normalisation, au service universel, au développement économique et social, à l'environnement et au changement climatique, au développement d'infrastructure et aux nouvelles technologies.

Il a tenu deux réunions en 2013 : la XXII^{ème} réunion des CCP.I à Buenos Aires (Argentine), du 20 au 23 mai 2013 et la XXIII^{ème} Réunion du CCP.I à Mendoza (Argentine) du 8 au 11 octobre 2013.



Activités principales en cours et nouvelles initiatives :

- **Technologie et services**

Un Groupe de travail s'est concentré sur des thèmes liés à l'intégration de services de télécommunications/TIC dans les réseaux traditionnels ainsi que dans les réseaux convergents et de prochaine génération. Le Groupe de travail a également produit et recommandé une série de règles en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de normes; le développement de cadres de déploiement, méthodologies et pratiques optimales pour la cyber sécurité, le numérotage, le changement climatique et l'examen de services ou d'applications et d'infrastructures avancées permettant de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs dans toute la région.

- **Politiques et réglementations**

Il s'agit d'un thème prioritaire pour les membres, d'où l'existence d'un Groupe de travail en vue de discuter et d'échanger des informations sur les questions telles que les questions tarifaires et économiques l'état des règlements relatifs aux nouveaux réseaux et services de télécommunications, et aspects liés à la prévention, à la détection, aux politiques et à l'action en matière de fraude et de pratiques antiréglementaires dans la prestation de services de télécommunications/TIC.

- **Développement**

Un Groupe de travail s'est fixé l'objectif de définir des activités spécifiques visant à réduire la fracture numérique et à universaliser l'utilisation des télécommunications/TIC, lesquelles facilitent le développement de l'infrastructure de réseau, l'accès aux nouveaux services ainsi que le transfert de technologie et du savoir, afin de promouvoir le développement économique, social et culturel des pays de la région.

En 2013, il a travaillé et obtenu des résultats dans : l'utilisation des technologies pour la protection des enfants en ligne, les normes et les perspectives de développement de modèles pour le contrôle et la surveillance de la qualité des services de technologies de l'information et de communication ; la problématique de l'itinérance internationale, notamment le niveau des taux et des mesures régionales visant à la réduire et à protéger tant l'utilisateur que le marché; la gestion des déchets d'appareils électriques et électroniques ;, les mesures régionales pour l'intégration des filles et des femmes dans l'utilisation des TIC ; l'étude des règlements, les solutions et expériences dans les terminaux mobiles volés, volés et/ou perdus ; les meilleures pratiques sur les tarifs de terminaison de mobile à mobile, le déploiement de l'infrastructure pour la connectivité d'Internet dans la région des Amériques ; les problèmes d'interopérabilité IPv6, l'analyse des politiques gouvernementales et l'expérience dans la gestion des ccTLD, les noms de domaines de premier niveau générique (gTLD) et des blocs d'adresses IP ainsi que les stratégies de déploiement pour les plans à large bande dans la région des Amériques.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Les ateliers aident à diffuser l'expertise sur les technologies de pointe. Se sont tenus en 2013:

Séminaire /Atelier/Cours	Date	Lieu
Atelier/Cours sur « l'interconnexion Internet et le routage »	21 au 22 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Session de promotion du programme d'inclusion des femmes et des filles dans les TIC	21 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Séminaire sur la qualité, le contrôle et la supervision des services de technologie de l'information et des communications	23 et 24 septembre 2013	Cartagena de Indias, Colombie
Séminaire sur les outils, rôles et autres considérations pour la lutte contre le spam	7 octobre 2013	Mendoza, Argentine
Séminaire sur les déchets d'équipements électriques et électroniques	9 octobre 2013	Mendoza, Argentine

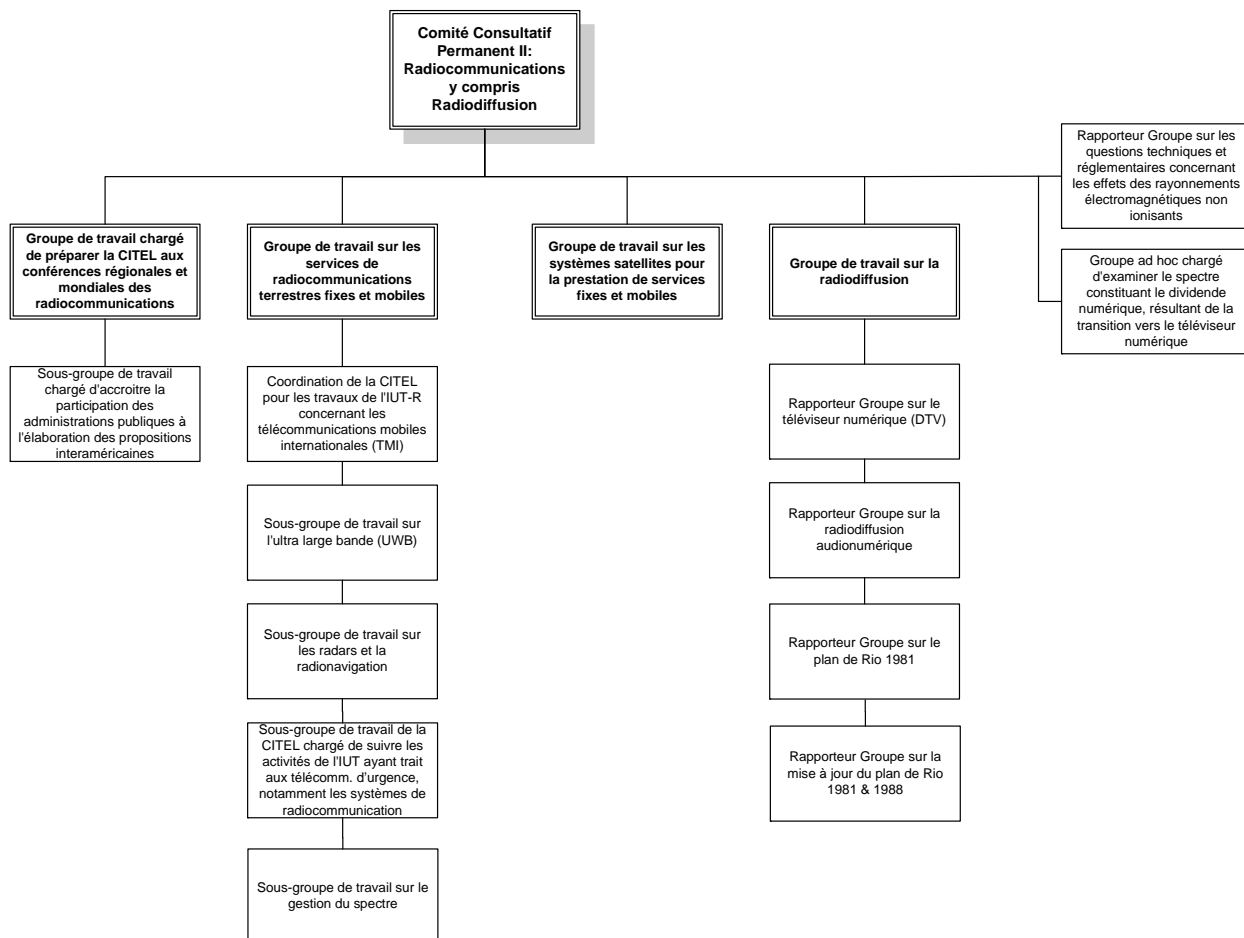
3.4 Comité consultatif permanent II : Radiocommunications y compris radiodiffusion

Membres du bureau :

Président: M. Diego Molano Vega (Colombie)
Président suppléant: M. Franklin Merchán (Colombie)
Vice-président: M. Gabriel Lombide (Uruguay)
Vice-président suppléant: M. Héctor Budé (Uruguay)

Le Comité consultatif permanent II (CCP.II) est l'organe technique consultatif de la CITELE dans les domaines de la coordination et de l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que de la planification et de l'utilisation efficace du spectre des radiocommunications et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion.

Il a tenu en 2013: la XXI^{ème} Réunion du CCP.II à Cali, Colombie, du 8 au 12 avril 2013 et la XXII^{ème} Réunion du CCP.II à Managua, Nicaragua, du 4 au 8 novembre 2013



Activités principales en cours et nouvelles initiatives :

- **Assemblée mondiale de radiocommunications (AR) et Conférence mondiale des radiocommunications (CMR)**

Le CCP.II arrête des positions communes et élabore des propositions interaméricaines sur les thèmes de radiocommunications et de radiodiffusion prévus dans les Conférences mondiales et/ou régionales convoquées sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'Assemblée des radiocommunications considère les stratégies à appliquer sur le thème des radiocommunications. Pendant ces CMR, il révisé le Traité international, connu sous le nom de Règlement des radiocommunications, qui régit l'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques et des orbites de satellite.

La préparation de la CMR-15, s'est poursuivie avec la structure de travail conformément aux points de l'ordre du jour et la considération de la procédure à suivre pour atteindre propositions américaines. Il est à noter que l'ordre du jour de la Conférence de 2015 comporte 35 points et qu'il existe déjà des points de vue préliminaires pour la plupart des points, et projets de propositions interaméricaines dans 10 points et propositions interaméricaines en un point. Lors de

la XXI^{ème} réunion la méthode à suivre pour l'élaboration des propositions interaméricaines a été adoptée.

- **Services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles**

On reconnaît la situation concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans la Région des Amériques, afin de formuler des résolutions et recommandations qui permettent l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles.

Parmi les activités saillantes de 2013 l'on note l'adoption des résolutions et recommandations sur: le début d'analyse des procédures minimales requises pour la surveillance technique du spectre, l'utilisation de la bande 698-806 MHz dans les zones frontalières pour le service mobile terrestre, l'élaboration des principes régissant les caractéristiques des radiocommunications dans les plans nationaux à bande large, y compris la recommandation de l'inscription éventuelle de la partie du spectre résultant du dividende numérique ; le début de l'étude sur la répartition et l'utilisation des bandes 4/6 GHz, 10/14 GHz et 20/30 GHz ; l'assistance publique et l'aide en cas de catastrophe (PPDR) basée sur les systèmes de télécommunications mobiles internationaux (IMT), le début des travaux visant à créer un document d'orientation pour faciliter la coordination de l'utilisation du spectre pour les services fixes et mobiles terrestres dans les zones de coordination ; la planification à long terme pour les bandes dans le service mobile terrestre, y compris celles identifiées pour les IMT ; la coopération et la convergence entre les services de radiodiffusion et les services mobiles grâce à l'utilisation des réseaux LTE ; l'analyse de l'utilisation des bandes 1710-1780/2110-2180 MHz dans les Amériques pour les services à large bande mobile.

- **Systèmes satellites pour la prestation de services fixes et mobiles**

On procède à l'analyse de l'application des systèmes satellites par les États membres de la CITELE, compte tenu notamment des points suivants : l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, d'éventuels critères concernant le partage des bandes de fréquences pour l'interfonctionnement des systèmes satellites et d'autres services et des méthodes de coordination conformes à celles du Secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R).

En 2013, a débuté l'analyse sur les utilisations actuelles et prévues faits des bandes 1 350-1 400 MHz et 1 427-1 525 MHz pour les services terrestres et par satellite.

- **Radiodiffusion**

Il a pour mandats de faire le point sur la situation actuelle concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans les Amériques, aux fins de l'harmonisation de l'utilisation du spectre des services de radiodiffusion (radio et télévision) ; de promouvoir l'adoption de nouvelles technologies dans les services de radiodiffusion ; et d'encourager parmi les États membres la coordination et l'harmonisation des procédures, et l'analyse des normes et aspects opérationnels liés aux réseaux et services de radiodiffusion, en fonction des besoins socioéconomiques, technologiques et formatifs de chaque pays.

En 2013 a débuté l'analyse de questions relatives à l'actualisation et à la révision des accords de Río de Janeiro 1981 et 1988.

- Information **sur** les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants

L'objectif est de diffuser l'information sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants pour faciliter la compréhension des connaissances scientifiques en la matière et le déploiement de réseaux sans fil qui protègent la santé et respectent l'environnement. Des suggestions de plusieurs pays ont été incorporées à ce guide.

En 2013, a été principalement considérée l'identification des besoins des États membres en ce qui concerne le RNI et ils sont aidés dans la conception des plans de déploiement des systèmes de surveillance. Une recommandation a été faite aux États membres qui n'ont pas encore adopté de règles concernant l'exposition aux RF d'envisager de suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et de développer leur réglementation conformément aux normes scientifiques internationales des limites telles que l'ICNIRP et l'IEEE et d'évaluer le respect des limites d'exposition des antennes, appliquées en conformité avec la Recommandation K.52 « Orientation sur le respect des limites d'exposition humaine aux champs électromagnétiques » de l'UIT -T, ou aux règles de l'IEEE ou l'IEC.

- **Dividende numérique** : Analyse du spectre résultant de la transition à la télévision numérique et possibilités pour les applications convergentes

Les activités du groupe *ad hoc* ont abouti en vue d'aider les États membres à planifier et à effectuer la transition de la télévision analogique vers la télévision numérique. Le Groupe a approuvé des résolutions relatives à l'adoption du plan pour la bande du dividende numérique.

- Séminaires, ateliers et réunions d'information

Les séminaires contribuent à diffuser des connaissances spécialisées sur des technologies de pointe. Les ateliers organisés en 2013 sont les suivants :

Séminaire /Atelier/Cours	Date	Lieu
Séminaire sur les services de satellite fixe et mobile	7 avril 2013	Cali, Colombie

4. SOMMET DES AMÉRIQUES

Les mandats du VIème Sommet des Amériques (Cartagena de Indias, 13-14 avril 2012) qui portent sur les activités actuellement en cours de la CITEL sont les suivants :

- INTÉGRATION DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE DANS LES AMÉRIQUES-Dispositions: 7
- ACCÈS ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS-Dispositions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- PAUVRETÉ, INÉGALITÉ, LES INÉGALITÉS- Dispositions : 3, 4.5, 10, 14
- RÉDUCTION ET GESTION DES RISQUES EN CAS DE CATASTROPHES-Dispositions: 3, 6

- SÉCURITÉ DES CITOYENS ET CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE-
Dispositions: 2, 5

Les Comités consultatifs permanents considèrent ces mandats en exécutant leurs plans de travail respectifs.

5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITELE et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITELE.

5.1 Amélioration des procédures de la CITELE

En 2013 le Secrétariat a poursuivi les activités de la CITELE, en appliquant des procédés pour augmenter la diffusion de son image et non seulement pour maintenir le nombre actuel des membres associés, mais l'accroître.

5.2 Représentation de la CITELE dans d'autres forums

L'OEA/CITELE s'est fait représenter aux réunions indiquées ci-dessous. Le budget au titre de participation à ces réunions ne relève pas de la CITELE.

- Deuxième Réunion CPG (22 au 25 janvier 2013, Luxembourg):
Porte-parole: Mme Darlene Drazenovich (États-Unis d'Amérique)
- Première Réunion préparatoire du Groupe d'Afrique para CMR-15 (18 au 20 mars 2013, Dakar, Sénégal)
Porte-parole: Mme Darlene Drazenovich (États-Unis d'Amérique)
- Séminaire APT-ITU sur les résultats de l'AMNT-12 et la CMTI-12 (7 au 8 mars 2013, Bangkok, Thaïlande)
Porte-parole: M. Bruce Gracie (Canada)
- Deuxième Réunion CPG PTB (19 au 21 mars 2013, Copenhague, Danemark):
Porte-parole: M. Jerry Conner (États-Unis d'Amérique)
Délégué: M. Stephen Ward (États-Unis d'Amérique)
- Deuxième Réunion CPG-15 PTA (25 au 28 mars 2013, Copenhague, Danemark):
Porte-parole: Mme Christine Dilapi (États-Unis d'Amérique)
Délégué: M. Stephen Ward (États-Unis d'Amérique)
- Groupe préparatoire de la Conférence, Réunion du Groupe du Projet D de la CEPT (6 au 8 mai 2013, Berlin, Allemagne):
Porte-parole M.: M. Alexander Roytblat (États-Unis d'Amérique)
- Deuxième Réunion du Groupe préparatoire de l'APT pour la CMR-15 (APG15) (1er au 5 juillet 2013 Bangkok, Thaïlande):
Porte-parole: Mme Darlene Drazenovich (États-Unis d'Amérique)
Délégués: M. Christopher Hofer (États-Unis d'Amérique)
M. Jerry Conner (États-Unis d'Amérique)
- Réunion du Groupe du Projet B de la CEPT (19 au 21 août 2013, Copenhague, Danemark).
Porte-parole: M. Jerry Conner (États-Unis d'Amérique)
- Réunion CPG PT A (Budapest, Hongrie, 3 au 5 septembre 2013):
Porte-parole: Mme Christine Dilapi (États-Unis d'Amérique)

- Réunion CPG-15 (25 au 26 septembre 2013, Zagreb, Croatie):
Porte-parole: Mme Darlene Drazenovich (États-Unis d'Amérique)
Délégués: M. Alexander Roytblat (États-Unis d'Amérique)
M. Mike Lemke (États-Unis d'Amérique)
- Réunion du Comité des politiques de l'UIT (ComITU) (1er au 4 octobre 2013, Bucarest, Roumanie)
Porte-parole: M. Oscar Avellaneda (Canada)
Délégué: M. Jim MacFie (Canada)
Forum régional de développement (RDF) (1er octobre 2013, Accra, Ghana) et Réunion régionale préparatoire pour la région d'Afrique (RPM) (2 au 4 octobre 2013, Accra, Ghana):
Porte-parole: M. Bruce Gracie (Canada)
Délégué : M. Richard Barr (Canada)
- Troisième Réunion préparatoire de l'APT (CMDT 14-3) et Réunion Deuxième Réunion préparatoire de la PP-14 (PP14-2) (23 au 25 octobre et 28 octobre 2013, Gold Coast, Australie).
Porte-parole: M. Bruce Gracie (Canada)
Déléguée: Mme Doreen McGirr (États-Unis d'Amérique)
- Premier Atelier inter-régional pour la préparation de la CMR -15 (4 au 5 décembre 2013, Genève, Suisse):
M. Scott Kotler (États-Unis d'Amérique) qui a participé au troisième débat sur la « Réglementation des satellites ».
Mme Chantal Beaumier (Canada) qui a participé aux cinq autres débats.
M. Héctor Budé (Uruguay) qui a participé avec Mme Chantal Beaumier à la conclusion.

6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL

La CITEL encourage la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons, en particulier lorsqu'il s'agit de faciliter et de promouvoir le développement harmonieux et intégral des télécommunications, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu du fait qu'elles font partie intégrante des activités visant à créer des sociétés auxquelles nous pourrions tous participer et contribuer et qu'elles sont donc des instruments de nature à favoriser l'égalité des sexes.

La coordination générale du développement des ressources humaines de la CITEL est responsable de la sélection des activités du programme de formation en télécommunications qui répond aux besoins des États membres de la CITEL. Elle souligne qu'au cours du processus de sélection des participants à ce programme, une attention particulière est accordée à la promotion de l'égalité entre les sexes, conformément à la décision contenue dans la résolution COM/CITEL RES. 160 (XIII-03).

Les progrès réalisés par la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) en matière de parité des sexes, se déroulent comme un suivi aux engagements internationaux et interaméricains sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, en particulier les engagements politiques pris dans cette Commission.

Dans le cadre de la XXII^{ème} Réunion du CCP, s'est réalisée une session de promotion du Programme d'inclusion des femmes et des filles dans les TIC afin de promouvoir la création de capacités institutionnelles pour les questions d'internalisation et de planification efficace.

Quelques conclusions sommaires de la réunion:

- Création de capacités institutionnelles pour intégrer efficacement une perspective d'égalité des sexes et des droits des femmes dans les politiques et stratégies relatives aux TIC, et pour promouvoir l'utilisation stratégique des TIC comme outil de promotion de l'égalité des sexes ;
- Importance d'abandonner la neutralité sexiste des politiques et stratégies afférentes aux TIC, qui entraînent la reproduction des inégalités ;
- Appel à l'action pour discuter de la question de la parité des sexes dans les TIC. Échanger des expériences, partager les meilleures pratiques et leçons apprises, notamment en matière de politiques et de projets sur les TIC sensibles à l'égalité des sexes et aux droits qui ont été déjà mises en œuvre ;
- Adoption de dispositions consensuelles dans l'objectif de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective d'égalité des sexes en quête d'une société de l'information inclusive ;
- Sensibiliser et encourager les nouvelles générations de jeunes femmes et les filles à poursuivre des carrières sur les télécommunications/TIC, en encourageant ainsi leur participation dans la technologie, la création d'applications et de contenus, ainsi que dans la prise de décisions concernant les politiques des TIC ;
- Prendre connaissance des différentes réalités que présente la Région des Amériques en ce qui a trait à l'existence, aux progrès ou besoins, selon le cas, des règlements, programmes, projets, initiatives sur l'accès des femmes et des filles aux TIC et de l'importance de statistiques ventilées par sexe et autres variables.

On note également qu'avec le soutien de la Commission interaméricaine des femmes à travers les mécanismes nationaux de promotion de la femme des États membres de l'OEA, a été créé un questionnaire sur les politiques ou actions visant à améliorer l'utilisation et la maîtrise des TIC par les femmes et les filles. 19 réponses ont été obtenues et on a commencé à les analyser afin de soumettre un rapport détaillé.

Le Groupe de travail préparatoire aux Conférences pour répondre aux préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales a analysé la mise à jour des résolutions relatives à ce sujet à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT- 14) qui se tiendra à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, du 30 mars to 10 avril 2014.

7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITELE et les organismes internationaux et régionaux est un moyen pour améliorer l'efficacité, éviter les doubles emplois et réduire le délai de règlement des conflits grâce à un examen rapide des diverses questions. Ces Accords de coopération visent, par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple : l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun ; la collaboration à des projets conjoints ; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités.

La CITELE participe également à des réunions interrégionales en se fondant sur le principe du renforcement du dialogue avec les Représentants des Organisations régionales de télécommunications du monde entier sur les questions traitées dans des organismes internationaux de télécommunications comme l'UIT. Ce rapport permet de faciliter les travaux pendant les Conférences internationales.

Les 20 organisations avec lesquelles la CITELE a signé un Accord de coopération figurent au tableau ci-dessous. On observe qu'au sein du CCP.I un rapporteur a analysé la question des relations avec les organisations régionales et internationales et a recommandé de prendre des mesures pour parvenir à une utilisation maximale des accords existants et de promouvoir la création d'un plus grand nombre d'accords visant à renforcer la CITELE au niveau régional en réassumant le rôle d'organisation leader dans le secteur. À la VIe Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE sera présentée une résolution contenant la recommandation susmentionnée et une proposition de modification de cette liste afin d'éliminer l'Association IA450 qui n'est plus opérationnelle.

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Association hispano-américaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET)	Association de centres de recherche et d'entreprises de télécommunications ayant pour but de promouvoir le développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises.	Accord signé le : 15 novembre 1996
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	Accord signé le : 14 décembre 2001
Alliance pour les solutions dans le secteur des télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis d'Amérique)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales de bout en bout et des services de télécommunications connexes.	Accord signé le : 24 août 2001
Union africaine des télécommunications (UAT)	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	Accord signé le : 13 juin 2003
Action Caraïbes et Amérique latine (C/LAA)	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le Continent américain.	Accord signé le : 16 août 2002
Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évaluation des systèmes CDMA dans le monde entier.	Accord signé le : 21 octobre 2003

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux services postaux et communications électroniques.	Accord signé le : 21 mars 2002
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	La CTU a été créée en 1989 à Nassau aux Bahamas par le biais d'un accord entre les chefs de gouvernement de la CARICOM (Communauté des Caraïbes). Conformément à ses objectifs, la CTU est notamment habilitée à : (i) promouvoir et soutenir l'élaboration et l'exécution de programmes de télécommunications bilatéraux ou multilatéraux dans la région des Caraïbes en partenariat avec les organisations internationales ou régionales, (ii) organiser des conférences, séminaires et ateliers, et (iii) fournir un forum de discussion et de résolution des questions relatives aux télécommunications de la région.	Accord signé le : 19 mai 2001
Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	Accord signé le : 17 juillet 2001
3G Amériques	Promouvoir et faciliter le déploiement de GSM, GPRS, EDGE et UMTS (WCDMA) dans les Amériques.	Accord signé le : 31 août 2004
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde y compris les Amériques.	Accord signé le : 1 ^{er} octobre 2003
Fédération astronautique internationale (IAF)	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	Accord signé le : 25 août 2003
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis d'Amérique)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de la TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. La TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	Accord signé le : 20 août 2001

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC)	<p>Créée par les administrations chargées des communications dans les États figurant ci-après conformément à l'Accord portant sur la création d'une Communauté régionale des communications (17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre ces États dans le domaine des communications postales et des télécommunications.</p> <p>(République d'Azerbaïdjan, République d'Arménie, République de Bélarus, Géorgie, République du Kazakhstan, République kirghize, République de Moldavie, Fédération de Russie, République du Tadjikistan, République de Turquie, Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine)</p>	Accord signé le : 14 août 2002
IA-450	<p>Organisme créé il y a 4 ans pour promouvoir l'utilisation des technologies analogiques et numériques dans la bande de fréquences 400-500 MHz.</p> <p>Il compte actuellement 24 membres, dont 10 opérateurs et 13 membres du secteur.</p>	Accord signé le : 6 mars 2006
ICANN	<p>Organisme international à but non lucratif et œuvrant pour le bienfait du public, qui est chargé de la gestion et supervision de la coordination du système de noms de domaine de l'Internet et de leurs identificateurs uniques.</p> <p>Créé en vertu du Mémoire d'accord entre le Département du commerce des États-Unis et l'ICANN pour la gestion de la transition du Système de noms de domaine (DNS) du gouvernement des États-Unis vers la communauté dans son ensemble. La version la plus récente du Mémoire d'accord se veut être la dernière version et propose une série d'objectifs qui, lorsqu'ils seront réalisés, feront de l'ICANN une organisation totalement indépendante.</p>	Accord signé le : 9 janvier 2008
Société Internet (ISOC)	Organisation internationale de coordination et de coopération mondiale sur l'Internet	Accord signé le : 2 octobre 2008
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.	Accord signé le : 29 mai 2002

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Union internationale des télécommunications	<p>Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements et le secteur privé coordonnent des réseaux et services de télécommunications mondiales. Un Accord a été signé en 1969 entre l'UIT et l'OEA, non la CITELE en particulier.</p> <p>En avril 2004, un Accord propre au programme de formation a été signé avec le Centre d'excellence de l'UIT. À titre de complément, un Accord spécifique tripartite a été signé entre la CITELE, l'UIT et les Centres régionaux de formation qui offrent des cours comportant plusieurs sujets dont les suivants : attributions de chaque organisme, nombre de bourses, droits d'auteur et évaluation de la qualité du matériel. Ces accords sont, en général, en vigueur jusqu'à la fin des cours correspondants.</p> <p>Un Accord de coopération a été signé sur le thème « Appui à l'élimination de la fracture numérique et au développement de la société de l'information dans les Amériques » le 20 août 2007.</p>	Accord signé pour la première fois le 16 mai 1969
Université du district Francisco José de Caldas de Bogota, Colombie	<p>Institution d'état ou officielle d'éducation supérieure, à caractère universitaire, de la catégorie des établissements de district, créée en vertu de l'Accord No 010 du 5 février 1948.</p> <p>Parmi ses objectifs figure notamment la démocratisation du savoir visant à réglementer et garantir, au nom de l'État, le droit social à une éducation supérieure rigoureuse et critique, de qualité, équitable et compétitive sur le plan social, par la recherche, l'enseignement et la prestation de services aux communautés dans le contexte local, national et international.</p>	Accord signé le : novembre 2009

8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITELE

8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITELE/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première Réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITELE en 1988 (CITELE/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITELE. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis d'Amérique	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA = ratification

AC = acceptation

AD = adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *a* de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont celles des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *b* de l'article 7 de la Convention) sont celles des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay.

8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième Réunion du Comité exécutif permanent de la CITELE en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94)). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95)).

Cette Convention autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des titulaires de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d'opérer dans d'autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d'acceptation (AC) et d'adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
El Salvador	18/03/99	RA 08/02/02	08/03/02
Panama	09/04/02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis d'Amérique	08/06/95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

8.3 Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Trente-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA a adopté le Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d'octroyer aux titulaires de permis d'opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), qui ont mis en application la Recommandation « Permis CEPT d'opérateur radio amateur » (T/R 61-01), les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITEL qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d'opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts et afférents et revêtira une importance fondamentale, notamment dans les situations d'urgence. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d'acceptation (AC) et d'adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
El Salvador	21/07/10		15/09/10
Panama	21/11/06	RA	21/11/06

Ce Protocole est entré en vigueur le trentième jour à partir de la date à laquelle les États signataires en sont devenues Parties.

Les États membres sont instamment invités à signer la Convention et le Protocole d'amendement, compte tenu de l'importance que revêt ce moyen de communication en cas de catastrophe.

9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA

La CITEL a disposé en 2013 de 20 centres régionaux de formation dans toute la région, et travaille en étroite collaboration avec le Centre d'excellence de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour les Amériques.

La préparation du programme de cours pour la mise en place des bourses au cours de 2013 s'est réalisée à partir des enquêtes sur les besoins de formation en télécommunications dans la région. En 2013, conformément à la résolution approuvée par la COM/CITEL RES. 245 (XXVI-12) des bourses d'études ont été accordées pour 9 cours en ligne et 5 cours présentiels, selon les détails figurant au tableau ci-

dessous. On informe que: les boursiers sélectionnés pour les cours (7), (9) et (10) ont décliné les bourses offertes pour des raisons économiques car à cause d'une réduction budgétaire, le montant offert pour assistance dans le paiement du billet d'avion a dû être réduit et il n'y a pas eu de candidats intéressés au cours (8) dont le coût devait être aussi partagé avec le boursier. Enfin, 59 bourses ont été accordées à 16 États membres.

La CITELE a reçu pour 2013 une allocation budgétaire de 5 000 \$ au titre du Fonds ordinaire du Département de développement des ressources humaines et \$ 7500 de la CITELE (Résolution COM/CITELE RES. 248 (XXVI - 12)). L'utilisation du budget sera indiquée dans la section du budget.

Cours	Centre	Date, Lieu et Langue
1. Cours sur les technologies de réseaux de quatrième génération	Instituto Nacional de Investigación y Capacitación de Telecomunicaciones del Perú (INICTEL-UNI)	3 juin au 8 juillet 2013 À Distance (espagnol)
2. Cours sur les réseaux avancés de télécommunications	Instituto Tecnológico de Buenos Aires (ITBA)	1er juillet au 2 août 2013 À Distance (espagnol)
3. Cours sur les politiques de compétence en télécommunications	Instituto de Entrenamiento de Telecomunicaciones de Estados Unidos (USTTI)	19 au 26 juin 2013 Washington, DC, États-Unis d'Amérique Présentiel (anglais)
4. Cours sur l'état de droit et les meilleures pratiques dans la réglementation des télécommunications	Instituto de Entrenamiento de Telecomunicaciones de Estados Unidos (USTTI)	22 au 26 juillet 2013 Washington, DC, États-Unis d'Amérique Présentiel (anglais)
5. Cours sur les compétences de base pour le déploiement de systèmes de communication par satellite	Intelsat Corporation y GVF	1er août au 1er décembre 2013 et 15 octobre 2013 au 15 février 2014 À distance (anglais, espagnol, portugais)
6. Cours sur la gestion du spectre radioélectrique utilisant les outils de dernière génération	Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT)	16 septembre au 11 octobre 2013 À distance (espagnol)
7. Cours sur les techniques et procédures de surveillance du spectre radioélectrique	Instituto de Entrenamiento de Telecomunicaciones de Estados Unidos (USTTI)	30 septembre au 4 octobre 2013 Columbia, Maryland, États-Unis d'Amérique Présentiel (anglais)
8. Cours sur l'ABC des télécommunications	NEOTELIS (Canada)	1 ^{er} octobre au 1 ^{er} décembre 2013 À distance (anglais)
9. Cours sur les communications par satellite	Instituto de Entrenamiento de Telecomunicaciones de Estados Unidos (USTTI)	8 au 11 octobre 2013 Washington, DC Présentiel (anglais)
10. Cours sur les communications en cas d'urgence	Instituto de Entrenamiento en Telecomunicaciones de Estados Unidos (USTTI)	25 octobre au 8 novembre 2013 Washington, DC, États-Unis d'Amérique Présentiel (anglais)
11. Cours sur les technologies et l'architecture des réseaux de l'Internet	Centro de Capacitación en Alta Tecnología para América Latina y Caribe (CCAT-LAT)	9 au 20 décembre 2013 et du 6 au 24 janvier 2014 À distance (espagnol)
12. Cours sur les réseaux LAN et d'entreprises	Centro de Capacitación en Alta Tecnología para América Latina y Caribe (CCAT-LAT)	9 au 20 décembre 2013. et du 6 au 31 janvier 2014 À distance (espagnol)

Cours	Centre	Date, Lieu et Langue
13. Cours sur les règlements de télécommunications en matière de bande large et mobile, paiement électronique, Internet et analyse de nouvelles technologies	Centro de Capacitación en Alta Tecnología para América Latina y Caribe (CCAT-LAT)	9 au 20 décembre 2013 et du 6 au 31 janvier 2014 À distance (espagnol)

Les conditions pour offrir des cours de Centres régionaux de formation et l'UIT ont été adoptées par la résolution COM/CITEL) comme suit:

1. Le nombre maximum d'étudiants dans chaque groupe par cours d'enseignement à distance est de 35 participants.
2. Le coût maximal d'inscription à tous les cours d'enseignement à distance au moyen d'une bourse de la CITEL ne dépasse pas 200 USD.
3. 10 % du montant total recouvré au titre de l'inscription des bénéficiaires d'une bourse de la CITEL/OEA pour les cours à distance offerts par l'intermédiaire du Centre d'excellence de l'UIT sont déposés dans un compte qui sera utilisé comme ressources budgétaires initiales pour le programme de cours des prochaines années et avec l'autorisation du Centre de coordination pour le développement des ressources humaines.

Le programme des bourses **pour l'année** 2014 sera élaboré en tenant compte des besoins en formation des États membres et des cours offerts par les Centres régionaux de formation et de l'UIT.

Il informe également que sont gratuitement offertes des sessions virtuelles auxquelles plus de 300 personnes ont participé et qui sont énumérées ci-dessous :

Le tableau suivant indique la liste des bourses accordées par pays.

Pays	Total	Pays	Total
ANTIGUA-ET-BARBUDA	1	GUYANA	0
ARGENTINE	4	HAITI	0
BAHAMAS	0	HONDURAS	0
BARBADE	0	JAMAÏQUE	0
BELIZE	1	MEXIQUE	4
BOLIVIE	1	NICARAGUA	1
BRÉSIL	0	PANAMA	0
CANADA	0	PARAGUAY	7
CHILI	3	PÉROU	6
COLOMBIE	2	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1
COSTA RICA	7	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	0
DOMINIQUE (COMMONWEALTH DE LA)	0	SAINTE-LUCIE	0
EQUATEUR	8	SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES	0
EL SALVADOR	10	SURINAME	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	0	TRINITÉ-ET-TOBAGO	0
GRENADE	0	URUGUAY	2

GUATEMALA	0	VENEZUELA	1
-----------	---	-----------	---

Les États membres sont priés d'aider dans la répartition des bourses offertes pour obtenir des candidats provenant de tous les États et pouvoir obtenir ainsi une meilleure répartition géographique.

Les conditions pour offrir des cours de Centres régionaux de formation et l'UIT ont été adoptées par la résolution COM/CITEL) comme suit:

1. Le nombre maximum d'étudiants dans chaque groupe par cours d'enseignement à distance est de 35 participants.
2. Le coût maximal d'inscription à tous les cours d'enseignement à distance au moyen d'une bourse de la CITEL ne dépasse pas 200 USD.
3. 10 % du montant total recouvré au titre de l'inscription des bénéficiaires d'une bourse de la CITEL/OEA pour les cours à distance offerts par l'intermédiaire de la plate-forme du Centre d'excellence de l'UIT sont déposés dans un compte qui sera utilisé comme budget de réserve (semence) pour le programme de cours des prochaines années et dont l'autorisation d'usage s'obtiendrait par le biais de la coordination des ressources humaines.

Le programme de bourses pour 2014 sera élaboré en tenant compte des besoins en formation des États membres et des cours offerts par les Centres régionaux de formation et de l'UIT

Il informe également que sont gratuitement offertes des sessions virtuelles auxquelles plus de 300 personnes ont participé et qui sont énumérées ci-dessous

Cours virtuel	Offert par	Langue
Clinique en ligne sur le « Routage sûr » (14 et 15 mai 2013)	Registro de Direcciones de Internet para América Latina y el Caribe (LACNIC)	Espagnol et anglais
Séminaire virtuel "Service d'itinérance internationale" (13 et 14 août 2013)	Organismo Supervisor de Inversión Privada en Telecomunicaciones de Perú (OSIPTEL)	Espagnol
Séminaire virtuel sur le dividende numérique (espagnol) 19 septembre 2013 (anglais) 20 septembre 2013)	Coordinadores del tema de dividendo digital del CCP.II	Espagnol et anglais
Sessions et clinique virtuelles de LACNIC sur IPv6 (2 et 3 octobre 2013)	Registro de Direcciones de Internet para América Latina y el Caribe (LACNIC)	Espagnol et anglais
Sessions virtuelles « Lutte contre le spam » (15 novembre 2013)	Internet Society (ISOC)	Espagnol et anglais

10. BUDGET DE LA CITEL

10.1 Budget et exécution pour 2012

	Allocation (en milliers de dollars USD)	Dépenses au 31/10/2013
Bourses	7,5	6,2
Voyages		6,4
Préparation de documents	0,9	0,5
Matériel et fournitures de bureau	6,1	8,4
Services contractuels (Traducteurs, interprètes, personnel de soutien)	62,2	33,6
Autres coûts	6,7	4,7
Total partiel	83,4	59,8
Personnel du Secrétariat exécutif	447,6	477,8
TOTAL	531,0	537,6

10.2 Budget pour 2014

Pour 2014, l'allocation prévue du Fonds ordinaire de l'OEA à la CITEL s'élève à 559 100 USD.

	Allocation pour 2013 (en milliers de dollars USD)	Allocation pour 2014 (en milliers de dollars USD)	Pourcentage de variation entre les budgets 2012 et 2013
Dépenses de personnel	447,6	459,0	2,6%
Dépenses au titre des activités	83,4	100,1	20,0%
TOTAL	531,0	559,1	5,3%

10.3 Bourses

A été alloué en 2013 à la CITEL un budget du Fonds ordinaire de USD \$ 5 000 du Département de développement des ressources humaines et 7 500 USD de la CITEL (. Le total de 5 000 USD du budget du Département de développement des ressources humaines a été utilisé et 4 300 du budget du fonds ordinaire de la CITEL.

10.4 Fonds extérieurs

Toute entité, organisation ou institution ayant un rapport avec le secteur des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL, devenir membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre, accompagnées d'une indication de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la valeur de l'unité de contribution équivaut à

3 000 USD pour chaque Comité consultatif permanent. Elle a été approuvée lors de la V^{ème} Réunion de l'Assemblée ordinaire de la CITELE par le biais de la résolution CITELE/RES. 60 (V-10).

Au 31 décembre 2013, la CITELE avait reçu des membres associés un montant total de 306 513,00 USD réparti de la manière suivante :

	CCP.I	CCP.II
2013	117 554	186 668
2012	1 921	921
TOTAL :	119 475	187 589

Pour 2013, le montant total des contributions non encore versées s'élève à 9 905 USD.

	CCP.I	CCP.II
2013	4 332	5 573

La CITELE a 108 membres associés. Le montant des arriérés de paiement au titre des contributions s'élève à :

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
2012	3 000	3 000	6 000

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2013, l'utilisation des fonds extérieurs (spécifiques) par CCP, exprimée en dollars des États-Unis :

Comité	Recettes	Dépenses	Solde
CCP.I			
Solde initial au 1/1/13	1 774		
Recettes au 31/12/13	120 026		
<i>TOTAL PARTIEL</i>	<i>121 800</i>	118 672	3 128
CCP.II			
Solde initial au 1/1/13	27 160		
Recettes au 30/11/13	187 591		
<i>TOTAL PARTIEL</i>	<i>214 751</i>	203 470	11 281
TOTAL AU 31/12/2013	336 551	322 142	14 409

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2014

Réunion	Date	Lieu
Dialogue stratégique sur les progrès de la bande large et l'Internet dans les Amériques	10 février 2014	Santo Domingo, République dominicaine
Sixième Assemblée de la CITEL	11 au 13 février 2014	Santo Domingo, République dominicaine
XXVIII ^{ème} Réunion du COM/CITEL	13 février 2014	Santo Domingo, République dominicaine
XXVI ^{ème} Réunion du Groupe de Travail préparatoire aux Conférences pour adresser les préparatifs régionaux aux Conférences et Réunions (GTPC)	14 février 2014	Santo Domingo, République dominicaine
XXIII CCP.II	17 au 21 mars 2014	Cartagena de Indias, Colombie
Conférence mondiale sur le développement des télécommunications (CMDT) de l'UIT	31 mars au 11 avril 2014	Dubai, Émirats arabes unis
XXIV ^{ème} Réunion du CCP.I	29 avril au 2 mai 2014	Lima, Pérou
XXX ^{ème} Groupe de travail en prélude aux réunions du Conseil de l'UIT	6 au 15 mai 2014	Genève, Suisse
Session 2013 du Conseil	6 au 15 mai 2014	Genève, Suisse
XXV ^{ème} Réunion du CCP.I	19 au 22 août 2014 (Date à confirmer)	À confirmer
XXIV ^{ème} Réunion du CCP.II	15 au 19 septembre 2014 (Date à confirmer)	À confirmer
Conférence des plénipotentiaires de l'UIT	20 octobre au 7 novembre 2014	Busan, République de la Corée
XXIX ^{ème} Réunion du COM/CITEL	1 ^{er} et 2 décembre 2014	Punta Cana, République dominicaine

12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEI

Les projets de résolutions suivants ont été examinés et approuvés pour être portés à l'attention de l'Assemblée générale de l'OEI par la Sixième Session ordinaire de l'Assemblée de la CITEL, qui s'est tenue du 10 au 13 Février 2014 à Santo Domingo, République dominicaine.

PROJET DE RÉSOLUTION

AG/RES. YYY (XXXXIV-O/14)

TÉLÉCOMMUNICATIONS/TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU :

La résolution AG/RES. 2765 (XLIII-O/13), "SOUTIEN DE LA CITEL À LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU VI^e SOMMET DES AMÉRIQUES ET DES CONFÉRENCES MONDIALES DE HAUT NIVEAU TENUES EN 2012 ET DANS LES PRÉPARATIFS AUX ACTIVITÉS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA PÉRIODE 2013-2014" par laquelle l'Assemblée générale de l'OEA a exprimé son soutien à la VI^e Assemblée ordinaire de la CITEL, et son intérêt dans la représentation des États membres de l'Organisation à cette assemblée qui a réuni les plus grands dignitaires des télécommunications au niveau de leurs gouvernements, et;

Qu'entre le 10 et le 13 Février 2013, a eu lieu la VI^e Assemblée ordinaire de la CITEL à Santo Domingo, où la Déclaration de Santo Domingo a été adoptée,

CONSIDÉRANT:

Que la CITEL a travaillé sur un certain nombre d'activités prioritaires pour la période 2010-2013 qui comprenaient : l'itinérance, la réduction des déchets électroniques, la promotion d'une plus grande coopération internationale pour assurer la sécurité et la solidité des réseaux internationaux de télécommunications, d'où son invitation à faire plus d'investissements dans les infrastructures à large bande et améliorer l'accès aux services d'urgence, et sa recommandation d'un modèle pour le développement d'une stratégie nationale afin de réduire les risques pour les enfants en ligne, la gestion du spectre et sa surveillance ainsi que l'avancement de la préparation de propositions interaméricaines destinées à la Conférence mondiale des radiocommunications, la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications et la Conférence de plénipotentiaires ;

Que le 10 février 2013, il a tenu un « Dialogue stratégique sur la promotion de la bande large et l'Internet dans les Amériques » dans un groupe unique qui a réuni des ministres, des régulateurs, des PDG de l'industrie, des chefs d'organisations internationales et dirigeants universitaires, analysant l'importance de veiller à ce que le potentiel de la connectivité de la bande large et les avantages des nouvelles technologies, notamment des technologies de l'information et de la communication soient accessibles à tous,

RECONNAISSANT:

Que, bien que ces dernières années il y ait eu des progrès considérables dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans certains domaines, le fossé numérique persiste dans de nombreux États membres, et reconnaissant en outre que des défis importants existent en raison du

fait que moins de 60.8 pour cent de la population des Amériques utilisent l'Internet ;

Que les technologies de l'information et de la communication offrent de nouvelles opportunités et des défis, et que la mise en place d'une politique nationale des télécommunications et de cadres réglementaires efficaces qui favorisent le développement durable des télécommunications/TIC peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et à la connaissance, ainsi que l'inclusion sociale ;

Qu'il est nécessaire de préparer des propositions coordonnées au niveau régional afin de les présenter aux forums internationaux consacrés à déterminer la stratégie à utiliser pour le développement des télécommunications/TIC dans la région si les objectifs communs des États membres dans le domaine doivent être atteints ;

Que le rôle central de l'OEA dans la promotion du développement et les technologies de l'information et de la communication ont le potentiel d'apporter de nouvelles solutions aux défis du développement, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et aux connaissances, ainsi que l'inclusion sociale, et

Que l'OEA, par l'intermédiaire de la CITELE, se trouve dans une position idéale et possède l'expérience nécessaire pour servir de forum à la coordination, la discussion et l'harmonisation des stratégies et politiques nationales et régionales de télécommunications ainsi que l'échange d'informations dans ce domaine,

DÉCIDE:

1. De féliciter et de remercier le Gouvernement de la République dominicaine pour la tenue réussie de la VIe Réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE).
2. D'adopter la Déclaration de Santo Domingo, approuvée le 13 février 2013 (voir l'Annexe), qui fait partie de cette Résolution
3. De prier instamment la CITELE de continuer à coordonner les travaux de développement et d'amélioration des télécommunications/TIC, et de continuer à offrir une plate-forme pour que les décideurs, les régulateurs, les représentants du secteur privé, les enquêteurs, les membres du milieu universitaire et autres parties prenantes puissent échanger leurs vues, expériences et meilleures pratiques dans ce domaine pour la création et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans nationaux durables à travers l'échange des meilleures pratiques.
4. Encourager la coopération entre les États membres sur les questions de développement des télécommunications/TIC, en fournissant par l'intermédiaire de la CITELE, le forum pour les conférences internationales en quête d'un consensus sur les questions techniques et politiques liées aux télécommunications/TIC.
5. D'exhorter les États membres à participer aux activités de la CITELE, afin d'assurer une représentation régionale aux débats.
6. De charger le Secrétariat général de l'OEA de continuer à accorder à la CITELE l'appui financier nécessaire qui garantisse la poursuite de la mise en œuvre de ses mandats.

7. De demander à la CITELE de présenter un rapport de suivi sur la mise en œuvre de cette résolution lors de la Quarante-cinquième Session ordinaire.

ANNEXE

DÉCLARATION DE SANTO DOMINGO

13 février 2014

Les Représentants des États membres de l'Organisation des États américains (OEA) à la Sixième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE), qui s'est tenue à Santo Domingo, République dominicaine, du 11 au 13 février 2014,

TENANT COMPTE DE;

L'importance de renouveler notre engagement à la réalisation des buts et objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

Que les chefs d'État et de gouvernement, lors du VIe Sommet des Amériques, ont défini « l'accès et l'utilisation des TIC », « l'intégration de l'infrastructure physique dans les Amériques » et « l'atténuation et la gestion des risques des catastrophes naturelles » comme trois des cinq mandats du VIe Sommet des Amériques et que ceux-ci font partie intégrante du mandat central de la CITELE ;

Que l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques et le Plan de Quito ont identifié les contributions des télécommunications/TIC en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de culture et de développement économique, entre autres ;

Que les chefs d'État, ministres, chefs des organisations régionales et représentants de haut niveau des secteurs privé et universitaire dans les Amériques, lors du Sommet sur la connectivité des Amériques en 2012, ont réaffirmé l'importance de l'inclusion de multiples acteurs aux questions telles que l'infrastructure à large bande, l'inclusion numérique et le rôle des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à la sécurité de la population,.

CONSIDÉRANT;

Que l'Assemblée générale de l'OEA :

- a) A installé la CITELE en 1994 comme une entité autonome et décentralisée qui sert comme principal organe consultatif de l'Organisation dans toutes les questions relatives aux télécommunications/TIC dans le continent.
- b) Dans sa résolution AG/RES. 2702 (XLII-O/12) elle exhorte la CITELE à « *continuer d'être un espace de dialogue, de coordination et de coopération des télécommunications dans le Continent américain, et de maintenir un niveau élevé dans la prestation d'assistance technique et dans le renforcement des capacités des États membres.* »

c) Dans sa résolution AG/RES. 2765 (XLIII-O/13), elle a souligné que les compétences de base de la CITELE dans le domaine des TIC, comme l'aide à réduire le fossé numérique ; la coopération régionale et internationale, la gestion du spectre de fréquences radioélectriques, sont essentielles à la construction de la société de l'information, et a de plus exhorté la CITELE à favoriser le développement, la coordination et la mise en œuvre de stratégies visant à développer l'utilisation des TIC, avec le soutien du secteur privé et les partenaires sociaux dans le continent, conformément aux engagements pris lors du VIe Sommet des Amériques

d) Dans sa résolution AG/RES. 2765 (XLIII-O/13) elle reconnaît que sous ses auspices, les préparatifs de la CITELE des Amériques pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT - 14), la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT 2014 (PP-14) et la Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-15) ainsi que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2016 (AMNT- 16)

e) Que la CITELE est reconnue par la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (Résolution 58 (Guadalajara, 2010)) comme la principale organisation régionale des télécommunications dans les Amériques,

RECONNAISSANT;

a) Que la participation active à « l'économie numérique » à travers l'avènement des télécommunications/TIC, est essentielle pour promouvoir la croissance économique, la compétitivité et l'accès à la connaissance par l'information, en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration de tous les pays ;

b) Que les télécommunications/TIC sont les outils les plus efficaces pour faciliter un large accès pour tous à l'information et à l'éducation et pour permettre la liberté d'expression, des éléments essentiels dans la promotion de la démocratie, la défense des droits humains, la garantie de la sécurité et l'encouragement du développement intégral et de la prospérité dans le continent, les quatre piliers de l'Organisation des États américains (OEA) ;

c) Que les activités de la CITELE en matière des télécommunications/TIC pour la période entre 2010 et 2014, ont directement contribué à la mise en œuvre des quatre piliers de l'OEA;

d) Vous devez adopter des politiques publiques visant à résoudre les problèmes qui affectent nos peuples, en particulier les femmes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication en tant que moyen, conformément à la Déclaration de Santo Domingo 2013 issue de la XIIe de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

e) Que les télécommunications/TIC sont des composantes essentielles des systèmes d'alerte précoce pour la prévention et la réduction des risques de catastrophe, et que les télécommunications/TIC peuvent grandement améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et l'atténuation desdits systèmes;

f) Que la CITELE a approuvé 13 propositions pour la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications de 2010 (CMDT - 2010), sept propositions interaméricaines pour la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT de 2010 (PP- 10), plus de 200 propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR- 12), 14 propositions interaméricaines pour l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2012 (AMNT- 12) et 39 propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI - 12),

DECLARE;

1. Que nous réaffirmons notre soutien à la CITELE comme principal organe intergouvernemental de l'OEA pour toutes les questions relatives aux télécommunications/TIC ;
2. Que, dans la mise en œuvre de son mandat et de ses objectifs, la CITELE est entièrement sous sa tutelle et ne peut pas exister sans les fonds annuels du budget ordinaire de l'OEA ;
3. Que la CITELE devrait continuer, dans le cadre de son mandat, à contribuer directement à la mise en œuvre des piliers de l'OEA,

DÉCIDE;

1. De renforcer la CITELE comme principal organe intergouvernemental des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC).
2. D'identifier, de promouvoir et d'appliquer des mesures visant à assurer la viabilité économique et opérationnelle de la CITELE.
3. De promouvoir une plus grande participation des États membres et Membres associés tout en favorisant l'inclusion de nouveaux acteurs connexes dans le secteur des télécommunications/TIC.
4. De favoriser que, dans le cadre de la CITELE, se pratiquent des recommandations et meilleures pratiques/meilleurs principes qui favorisent les questions au bénéfice des utilisateurs des services de télécommunications.
5. De renforcer la coopération dans la formulation de stratégies pour le développement et le déploiement de la bande large afin d'améliorer la connectivité et le développement social, économique et culturel de nos peuples.
6. De prêter une attention particulière aux endroits les plus défavorisés, éloignés et/ou inaccessibles, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, femmes, enfants, peuples autochtones, dans le but d'accroître l'inclusion numérique et de permettre que les télécommunications/TIC en facilitent le développement.
7. De promouvoir la coopération au sein de l'Organisation des États américains (OEA), afin d'optimiser les ressources et de renforcer la coordination des projets liés aux télécommunications/TIC.
8. D'encourager et de renforcer les cadres réglementaires qui favorisent la concurrence, l'investissement, l'innovation, la qualité, les droits des utilisateurs et les partenariats public-privé.
9. D'identifier les mesures qui permettent l'amélioration de l'accessibilité et la transparence des services d'itinérance internationale, en prêtant une attention particulière aux réalités et aux besoins des zones frontalières.
10. De promouvoir des moyens plus efficaces pour appuyer la coopération régionale en vue de renforcer la cybersécurité et protéger les enfants contre l'Internet.
11. D'encourager l'élaboration de stratégies pour la reconnaissance de l'infrastructure des télécommunications/TIC comme un facteur clé dans les mesures de prévention et d'atténuation, d'aide, de

secours et de reconstruction en cas de catastrophes naturelles.

12. D'encourager l'accès à la bande large afin de réduire le fossé numérique entre les sociétés du continent, et en leur sein, tout en soulignant spécialement la réduction des coûts de la connectivité internationale à l'Internet pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires développement.

13. De favoriser l'interconnexion des réseaux internationaux à travers des points d'échanges de trafic national et régional pour améliorer la qualité, augmenter la connectivité et la résilience des réseaux, en encourageant la concurrence et la réduction des coûts d'interconnexions internationales.

14. De promouvoir la création de contenus locaux, qui permettent d'augmenter l'utilisation de l'accès à la bande large, tout en favorisant l'échange culturel et l'inclusion numérique de tous les peuples.

15. De renforcer le programme de formation de la CITELE qui se réalise en coordination avec les Centres régionaux de formation, le Centre d'excellence pour les Amériques de l'UIT, le secteur privé et les organisations régionales et sous-régionales, avec l'utilisation des réseaux de pointe en matière d'enseignement et de recherche, et la constitution de réseaux dans les Caraïbes et d'autres institutions de la société civile.

16. De continuer de renforcer la coopération et la collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales en matière de télécommunications/TIC pertinentes dans les Amériques et d'autres organisations en dehors de la région.

En foi de quoi, les délégués des États membres de l'OEA participant à la Sixième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications adoptent la présente Déclaration, faite dans la ville de Santo Domingo, en République dominicaine le 13 Février 2014.

Argentine	Brésil
Canada	Colombie
Costa Rica	El Salvador
États-Unis	Guatemala
Haïti	Honduras
Jamaïque	Mexique
Nicaragua	Panama
Paraguay	Pérou
République dominicaine	Uruguay
Venezuela	

PROJET DE RÉSOLUTION

AG/RES. yyyy (XXXXIV-O/14)

MODIFICATIONS AU STATUT ET AU RÈGLEMENT DE LA CITEL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU:

Les amendements aux Statuts et Règlements de la CITEL adoptés par la Sixième Session ordinaire de l'Assemblée de la CITEL par la résolution CITEL RES. 73 (VI -40),

CONSIDÉRANT:

Que les amendements au Statut de la CITEL adoptés par l'Assemblée de la CITEL, conformément aux articles 5 et 34 du Statut de la CITEL, sont sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) et que les modifications au Règlement de la CITEL approuvées par l'Assemblée de la CITEL, doivent être soumises à l'Assemblée générale de l'OEA pour l'en tenir informée ;

DÉCIDE:

1. D'approuver, avec effet rétroactif à la date de leur approbation par la Sixième Session ordinaire de l'Assemblée de la CITEL, par la résolution CITEL RES. 73 (VI - 14), les amendements au Statut de la CITEL figurant à l'annexe 1 de la présente résolution.

2. De prendre note des modifications apportées au Règlement de la CITEL et approuvées par la Sixième Session ordinaire de l'Assemblée de la CITEL par la résolution CITEL RES. 73 (VI - 14) figurant à l'Annexe 2 de la présente résolution.

L'Annexe 1 est le document CITEL/doc. 476/14 rév.8 qui est joint en pièce distincte.

L'Annexe 2 correspond au document CITEL/doc. 477/14 rév.6 qui est joint en pièce distincte.

ANNEXES

- A. Membres associés**
- B. Liste des réunions tenues en 2013.**
Résultats quantifiables de la CITELE pour 2013
- C. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2013.**

ANNEXE A

MEMBRES ASSOCIÉS LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS CCP.I : TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC (au 31 décembre 2013)

Numéro	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	ALCATEL-LUCENT DE ARGENTINA S.A.	1.0
2	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1.0
3	Argentine	EMPRESA ARGENTINA DE SOLUCIONES SATELITALES S.A. (AR-SAT)	1.0
4	Argentine	GOOGLE ARGENTINA SRL	1.0
5	Argentine	NOKIA ARGENTINA	1.0
6	Argentine	TELECOM ARGENTINA S.A.	1.0
7	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINA	1.0
8	Brésil	MICROSOFT INFORMATICA LTDA.	1.0
9	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
10	Brésil	Oi	1.0
11	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
12	Canada	MICROSOFT CANADA	1.0
13	Canada	RESEARCH IN MOTION LTD.	1.0
14	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP.	1.0
15	Chili	CISCO SYSTEMS CHILE	1.0
16	Chili	ENTEL PCS TÉLÉCOMMUNICATIONS S.A.	1.0
17	Colombie	ASOCIACION COLOMBIANA DE INGENIEROS (ACIEM)	1.0
18	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
19	Equateur	CORPORACION NACIONAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CNT S.A.	1.0
20	Mexique	AMERICA MOVIL, S.A.B. DE C.V.	1.0
21	Mexique	CAMARA NAC DE LA INDUSTRIA DE TELECOMUC. POR CABLE (CANITEC)	1.0
22	Mexique	Iconectiv	1.0
23	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXICO S.A. DE C.V.	1.5
24	Mexique	SATELITES MEXICANOS, S.A. DE C.V. (SATMEX)	1.0
25	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0
26	Pérou	TELEFONICA DU PERU S.A.A.	1.0
27	Uruguay	LACTLD (LATIN AMERICAN & CARIBBEAN TOP LEVEL DOMAIN ASSOCIATION)	1.0
28	Uruguay	REGISTRO REGIONAL DE DIRECCIONES DE INTERNET PARA AMÉRICA LATINA Y CARIBE (LACNIC)	1.0
29	États-Unis	AMERICAN REGISTRY FOR INTERNET NUMBERS (ARIN)	1.0
30	États-Unis	ATIS	1.0
31	États-Unis	AT&T	1.0
32	États-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
33	États-Unis	GSMA LATIN AMERICA	1.0
34	États-Unis	NOKIA, INC.	1.0

Numéro	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
34	États-Unis	INTERNET SOCIETY (ISOC)	1.0
35	États-Unis	NOKIA, INC.	
36	États-Unis	ROBERT BOSCH LLC	1.0
37	États-Unis	QUALCOMM, INC.	1.0
38	États-Unis	TAHOE CONSULTING, LLC	1.0
39	États-Unis	TELECOMMUNICATIONS MANAGEMENT GROUP, INC. (TMG)	1.0
40	États-Unis	VERIZON COMMUNICTIONS	1.0
41	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
42	Venezuela	TELEFONICA DE VENEZUELA C.A. (Ex-TELCEL C.A.)	1.0
		NOMBRE D'UNITÉS CCP.I, TOTAL:	42.0

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS
CCP.II : RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION
(au 31 décembre 2013)

Numéro	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	EMPRESA ARGENTINA DE SOLUCIONES SATELITALES S.A. (AR-SAT S.A.)	1.0
2	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINA	1.0
3	Brésil	ABRASAT – ASSOC. BRASILEIRA DE TELCOM. POR SATÉLITE	1.0
4	Brésil	ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DE EMISORAS DE RADIO E TELEVISAO (ABERT).	1.0
5	Brésil	EHOSTAR 45 TELECOMUNICAÇÕES LTDA	1.0
6	Brésil	EUTELSAT DO BRASIL LTDA	1.0
7	Brésil	HISPAMAR SATELITES S.A.	1.0
8	Brésil	INTEL SEMICONDUCTORES DO BRÉSIL	1.0
9	Brésil	TELESAT BRASIL CAPACIDADE DE SATELITES LTDA	1.0
10	Brésil	TELEFÔNICA BRASIL (ExVIVO)	1.0
11	Brésil	MOTOROLA DO BRASIL	1.0
12	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
13	Brésil	Oi	1.0
14	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
15	Brésil	NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS DO BRASIL TELECOMUNICAÇÕES LTD.	1.0
16	Brésil	NOKIA DO BRASIL TECNOLOGIA LTDA	1.0
17	Brésil	SHMID TELECOM BRÉSIL LTDA.	1.0
18	Brésil	STAR ONE S.A.	1.0
19	Brésil	SINDITELEBRÉSIL – SINDICATO NACIONAL DAS EMPRESAS DE TELEFONICA S.A.	1.0
20	Brésil	FORUM DO SISTEMA BRASILEIRO DE TV DIGITAL TERRESTRE (Fórum SBTVD)	1.0
21	Canada	BOEING CANADA TECHNOLOGIES	1.0
22	Canada	LS TELCOM LTD.	1.0
23	Canada	RESEARCH IN MOTION LTD.	1.0
24	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP	1.0
25	Canada	TELESAT CANADA	1.0
26	Chili	ENTEL PCS TÉLÉCOMMUNICATIONS S.A.	1.0
27	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
28	Colombie	ASOCIACION COLOMBIANA DE INGENIEROS (ACIEM)	1.0
29	Colombie	INTEL TECNOLOGIA DE COLOMBIA S.A.	1.0
30	Colombie	TES AMERICA ANDINA LTDA.	1.0
31	Mexique	AMERICA MOVIL, S.A.B. DE C.V.	1.0
32	Mexique	CAMARA DE LA INDUSTRIA DE TELECOMUNIC. POR CABLE (CANITEC)	1.0
33	Mexique	COMUNICACIONES NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1.0
34	Mexique	ERICSSON TELECOM, S.A. DE C.V.	1.5
35	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1.0
36	Mexique	MOTOROLA DE MEXICO S.A. DE C.V.	1.0
37	Mexique	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V.	1.0
38	Mexique	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V. (SATMEX)	1.0
39	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0

Numéro	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
40	Pérou	TELEFONICA DEL PERU S.A.A.	1.0
41	République Dominicaine	ORANGE DOMINICANA	1.0
42	États-Unis	4G AMERICAS	1.0
43	États-Unis	ALCATEL-LUCENT	1.0
44	États-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
45	États-Unis	GSMA LATIN AMERICA	1.0
46	États-Unis	HUGHES NETWORK SYSTEMS, INC.	1.0
47	États-Unis	INMARSAT GLOBAL, LTD.	1.0
48	États-Unis	INTELSAT CORPORATION	1.0
49	États-Unis	IRIDIUM SATELLITE LLC	1.0
50	États-Unis	ITT INDUSTRIES	1.0
51	États-Unis	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1.0
52	États-Unis	MOTOROLA MOBILITY INC.	1.0
53	États-Unis	MOTOROLA SOLUTIONS INC.	1.0
54	États-Unis	SKY TERRA, L.P.	1.0
55	États-Unis	NEW SKIES SATELLITE INC.	1.0
56	États-Unis	NOKIA, INC.	1.0
57	États-Unis	QUALCOMM. INC.	1.0
58	États-Unis	ROBERT BOSCH LLC	1.0
59	États-Unis	SES AMERICOM	1.0
60	États-Unis	SITA – SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRONAUTIQUES S.C.	1.0
61	États-Unis	TAIT COMMUNICATIONS	1.0
62	États-Unis	THE BOEING COMPANY	1.0
63	États-Unis	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0
64	États-Unis	O3b NETWORKS USA LLC	1.0
65	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
66	Venezuela	TELEFONICA DE VENEZUELA C.A.	1.0
		NOMBRE D'UNITÉS CCP.II, TOTAL:	63.5

ANNEXE B

LISTE DES RÉUNIONS TENUES EN 2013

Réunion	Date	Lieu
XIXe Réunion du Comité de coordination	22 mars 2013	En ligne
Séminaire sur les services de satellite fixe et mobile	7 avril 2013	Cali, Colombie
XXIe Réunion du CCP.II	8 au 12 avril 2013	Cali, Colombie
XXIIe Réunion du CCP.I	20 au 23 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Atelier/Cours sur “l’interconnexion et le routage sur Internet”	21 au 22 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Session de promotion du programme d’inclusion des femmes et des filles dans les TIC	21 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences pour aborder les préparatifs régionaux aux Conférences et Réunions mondiales	24 mai 2013	Buenos Aires, Argentine
Session 2013 du Conseil de l’UIT	11- 21 juin 2013	Genève, Suisse
II^{ème} Réunion extraordinaire du COM/CITEL	27 - 28 juin 2013	Washington, DC, États-Unis d’Amérique
Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences pour aborder les préparatifs régionaux aux Conférences et Réunions mondiales	18 août 2013	Montevideo, Uruguay
Réunion préparatoire régionale de l’UIT pour la CMDT-14	19 au 22 août 2013	Montevideo, Uruguay
Séminaire sur la qualité, le contrôle et la supervision des services de technologies de l’information et de communications	23 et 24 septembre 2013	Cartagena de Indias, Colombie
Séminaire sur les outils, rôles et autres considérations pour la lutte contre le spam	7 octobre 2013	Mendoza, Argentine
XXIIIe Réunion du CCP.I	8 au 11 octobre 2013	Mendoza, Argentine
Séminaire sur les déchets d’appareils électriques et électroniques	9 octobre 2013	Mendoza, Argentine
XXIIe Réunion du CCP.II	4 au 8 novembre 2013	Managua, Nicaragua
XXVIIe Réunion du COM/CITEL	2 au 4 décembre 2013	Mexique DF, Mexique

Réunion	Date	Lieu
Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences pour aborder les préparatifs régionaux aux Conférences et Réunions mondiales	2 au 4 décembre 2013	Mexique DF, Mexique

**RÉSULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR 2013
31 décembre 2013**

CONCEPT	NOMBRE EFFECTIF
Nombre de réunions organisées par la CITEL en 2013	10
Nombre de participants aux réunions	659
Nombre de documents élaborés aux réunions de la CITEL en 2013	2 465
Nombre de résolutions approuvées par les Comités	28
Nombre de recommandations approuvées par les Comités	11
Nombre de décisions approuvées par les Comités	46
Nombre de séminaires, d'ateliers et cours virtuels réalisés par les Comités	10
Nombre de cours d'enseignement à distance de télécommunications offerts dans le programme de la CITEL dispensés en 2013	8
Nombre de cours présentiels de télécommunications du programme offerts dans le programme de la CITEL dispensés en 2013	5
Nombre de bourses utilisées par la CITEL en 2012	59
Nombre de participants aux cours virtuels offerts par la CITEL en 2013	304
Nombre de membres associés au 31 décembre 2013	108
Nombre de Centres régionaux de formation en 2013	21
Nombre d'Accords de coopération signés au 31 décembre 2013	20

ANNEXE C

TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2013

(Date : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

C.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 250 (XXVII-13)	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES À LA CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2014 ET À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS 2014 DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
COM/CITEL RES. 251 (XXVII-13)	APPROBATION DE L'UNIVERSITÉ ICESI COMME CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 252 (XXVII-13)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE POUR LA XXVIII ^e RÉUNION DU COM/CITEL
COM/CITEL RES. 253 (XXVII-13)	ADOPTION DU PLAN D'OPÉRATIONS POUR 2014
COM/CITEL RES. 254 (XXVII-13)	PROGRAMME DE COURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA CITEL POUR 2014

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant 2013.

DÉCISIONS

COM/CITEL DEC. 1 (II-E-13)	TERMES DE RÉFÉRENCE ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE AD HOC SUR L'AVENIR DE LA CITEL
COM/CITEL DEC. 2 (II-E-13)	FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TIC À LA VI ^e RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL
COM/CITEL DEC. 85 (XXVII-13)	ENVOI DU RAPPORT ANNUEL DE LA CITEL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEI
COM/CITEL DEC. 86 (XXVII-13)	COMPILATION DES MODIFICATIONS AU STATUT, RÈGLEMENT, PLAN STRATÉGIQUE DE LA CITEL ET PROJET DE DÉCLARATION DE SANTO DOMINGO

C.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: TÉLÉCOMMUNICATIONS/ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 207 (XXII-13)	SÉMINAIRE SUR LA QUALITÉ, LE CONTRÔLE ET LA SUPERVISION DES SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 208 (XXII-13)	APPUI AUX ADMINISTRATIONS À LA POURSUITE BUDGÉTAIRE DU FONDS ORDINAIRE DE L'OEI POUR LA CITEL ET LA TENUE DE LA VI ^e RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL
CCP.I/RES. 209 (XXII-13)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXIII ^e RÉUNION DU CCP.I
CCP.I/RES. 210 (XXII-13)	BASE DE DONNÉES DES TARIFS DU SERVICE D'ITINÉRANCE INTERNATIONALE
CCP.I/RES. 211 (XXII-13)	DOSSIER TECHNIQUE SUR L'ITINÉRANCE FRONTALIÈRE
CCP.I/RES. 212 (XXII-13)	DOSSIER TECHNIQUE SUR LA CONFORMITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ
CCP.I/RES. 213 (XXII-13)	SÉMINAIRE SUR LES OUTILS, RÔLES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS POUR LA LUTTE CONTRE LE SPAM
CCP.I/RES. 214 (XXII-13)	TENUE D'UN SÉMINAIRE SUR LES DÉCHETS DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES (RAEE)
CCP.I/RES. 215 (XXII-13)	CRÉATION D'UN GROUPE AD HOC POUR DISCUTER ET ÉLABORER DES PROPOSITIONS DE LA CITEL POUR LE COMITÉ D'EXAMEN DE L'UIT –T
CCP.I/RES. 216 (XXIII -13)	PUBLICATION SUR LES SERVICES D'ITINÉRANCE INTERNATIONALE
CCP.I/RES. 217 (XXIII-13)	DOSSIER TECHNIQUE « TERMINAUX MOBILES VOLÉS, DÉROBÉS ET/OU PERDUS »
CCP.I/RES. 218 (XXIII-13)	PROTECTION DES INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES DANS LE PROGRAMME DES NOUVEAUX GTLD
CCP.I/RES. 219 (XXIII-13)	CRÉATION D'UN BUREAU DE RAPPORTEUR SUR LA QUALITÉ, LE CONTRÔLE ET LA SUPERVISION DES SERVICES DE TIC
CCP.I/RES. 220 (XXIII-13)	DOSSIER TECHNIQUE « CONSIDÉRATIONS DES APPLICATIONS MOBILES POUR LA MODALITÉ « APORTE LE TIEN » (BYOD)»
CCP.I/RES. 221 (XXIII-13)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXIV ^e DU CCP.I

RECOMMANDATIONS

CCP.I/REC. 17 (XXII-13)	UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE POUR FACILITER LA COMMUNICATION AVEC LES LIGNES D'AIDE AUX ENFANTS
CCP.I/REC. 18 (XXII-13)	PRINCIPES POUR LA RÉDACTION ET LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE LA QUALITÉ DU SERVICE (QOS) POUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/REC. 19 (XXII-13)	MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES POUR LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS DE TERMINAISON DE TÉLÉPHONE MOBILE À MOBILE
CCP.I/REC. 20 (XXII-13)	MESURES RÉGIONALES POUR L'AMÉLIORATION DU SERVICE D'ITINÉRANCE INTERNATIONALE DANS LA RÉGION
CCP.I/REC. 21 (XXII-13)	TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES CAS D'URGENCE ET/OU DE CATASTROPHES NATURELLES
CCP.I/REC. 22 (XXII-13)	STRATÉGIES POUR LE DÉPLOIEMENT DE PLANS DE BANDE

LARGE DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES

DÉCISIONS

CCP.I/DEC. 164 (XXII-13)	QUESTIONNAIRE SUR LA NUMÉROTATION ET L'ADRESSAGE DANS LES COMMUNICATIONS DE MACHINE À MACHINE (M2M)
CCP.I/DEC. 165 (XXII-13)	INFORMATION POUR COMPLÉTER LE CONTENU DU SITE WEB DE PROTECTION ET D'AIDE À L'ENFANT
CCP.I/DEC. 166 (XXII-13)	FERMETURE DU DOSSIER TECHNIQUE 15 SUR LA « PORTABILITÉ DES NUMÉROS, RÉSUMÉ TECHNIQUE ET NORMES » ET LE DOSSIER TECHNIQUE SUR « ENUM »
CCP.I/DEC. 167 (XXII-13)	DOSSIER TECHNIQUE 20 « MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES SUR LES FRAIS DE TERMINAISON DE TÉLÉPHONIE DE MOBILE À MOBILE »
CCP.I/DEC. 168 (XXII-13)	CONTRIBUTION DE LA CITEL AU COMITÉ DE RÉVISION DE L'UIT-T
CCP.I/DEC. 169 (XXII-13)	DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURE POUR LA CONNECTIVITÉ D'INTERNET DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES
CCP.I/DEC. 170 (XXII-13)	ÉTUDE DE DIAGNOSTIC SUR L'ITINÉRANCE INTERNATIONALE
CCP.I/DEC. 171 (XXII-13)	HOMMAGE AUX TRAVAUX DU SECTEUR ACADÉMIQUE AU SEIN DE LA CITEL
CCP.I/DEC. 172 (XXII-13)	IIe SOMMET CONTINENTAL DE COMMUNICATION INDIGÈNE
CCP.I/DEC. 173 (XXII-13)	FINALISATION DU PROJET « RECUEIL DE QUESTIONS D'INTEROPÉRABILITÉ DES IPV6 »
CCP.I/DEC. 174 (XXII-13)	MODÈLES DE GUIDES TECHNIQUES POUR LES THÈMES D'INFRASTRUCTURE DE GOUVERNEMENT SUR L'INFORMATIQUE EN NUAGE
CCP.I/DEC. 175 (XXII-13)	PLAN NATIONAL CURUGUATY - PARAGUAY
CCP.I/DEC. 176 (XXII-13)	ENCOURAGEMENT POUR CONTRIBUER AU DOSSIER TECHNIQUE 8 SUR LA « PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS »
CCP.I/DEC. 177 (XXII-13)	INVITATION AUX ÉTATS MEMBRES À CONSIDÉRER DES ACTIVITÉS RÉCENTES DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE ET AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DANS LEUR PAYS
CCP.I/DEC. 178 (XXII-13)	INVITATION AUX ÉTATS MEMBRES À CONSIDÉRER LES RAPPORTS ÉLABORÉS DANS LA COMMISSION D'ÉTUDE 1, Q22/1 DE L'UIT-D (SÉCURITÉ CYBERNÉTIQUE) SUR LES ÉQUIPES NATIONALES CHARGÉES DES RAPPORTS D'INCIDENTS INFORMATIQUES (CSIRTS EN ANGLAIS) ET LES ASSOCIATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
CCP.I/DEC. 179 (XXII-13)	CANDIDATURES POUR LES GROUPES RÉGIONAUX DES AMÉRIQUES DES COMMISSIONS D'ÉTUDE DU BUREAU DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT-T)
CCP.I/DEC. 180 (XXIII-13)	RAPPORT FINAL DES ACTIVITÉS SUR LA QUESTION HOMMES-FEMMES DANS LE CADRE DU BUREAU DU RAPPORTEUR SUR LES TIC POUR L'INCLUSION SOCIALE
CCP.I/DEC. 181 (XXIII-13)	HOMMAGE AUX TRAVAUX DU SECTEUR ACADÉMIQUE AU SEIN DE LA CITEL
CCP.I/DEC. 182 (XXIII-13)	PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE LA CITEL DES DOSSIERS

	TECHNIQUES DU CCP.I
CCP.I/DEC. 183 (XXIII-13)	CONTRIBUTIONS AU COMITÉ D'EXAMEN DE L'UIT-T
CCP.I/DEC. 184 (XXIII-13)	SÉMINAIRE VIRTUEL: « SERVICE D'ITINÉRANCE INTERNATIONALE »
CCP.I/DEC. 185 (XXIII-13)	CONFÉRENCE DE L'OEA – JEUNESSE DES AMÉRIQUES 2013: JEUNESSE EN ACTION
CCP.I/DEC. 186 (XXIII-13)	PROJET DE COORDINATION AVEC LE TSB DE L'UIT CONCERNANT LE PROGRAMME DE L'UIT POUR COMBLER LE FOSSÉ DE LA NORMALISATION AU SEIN DE L'UIT
CCP.I/DEC. 187 (XXIII-13)	ANNULATION DES DOSSIERS TECHNIQUES
CCP.I/DEC. 188 (XXIII-13)	INVITATION AUX ÉTATS MEMBRES À CONSIDÉRER LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CYBERNÉTIQUE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE POUR LA PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE

C.3 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II : RADIOCOMMUNICATIONS Y COMPRIS RADIODIFFUSION

RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES.89 (XXI-13)	APPUI À LA CONTINUITÉ BUDGÉTAIRE DU FONDS ORDINAIRE DE L'OEA POUR LES TRAVAUX DE LA CITEL
CCP.II/RES. 90 (XXI-13)	PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES POUR LES CONFÉRENCES MONDIALES DES RADIOCOMMUNICATIONS
CCP.II/RES. 91 (XXI-13)	PROCÉDURES MINIMALES REQUISES POUR LA VÉRIFICATION TECHNIQUE DU SPECTRE
CCP.II/RES. 92 (XXI-13)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXII ^e RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/RES. 93 (XXII-13)	FINALISATION DU RAPPORT SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS DES ÉMISSIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTES »
CCP.II/RES. 94 (XXII-13)	DÉBUT DES TRAVAUX PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN DOCUMENT DE LIGNES DIRECTRICES POUR FACILITER LA COORDINATION DE L'USAGE DU SPECTRE POUR LES SERVICES FIXES ET MOBILES TERRESTRES DANS LES ZONES DE COORDINATION
CCP.II/RES. 95 (XXII-13)	DOSSIER TECHNIQUE « MATÉRIEL SUR LA GESTION DU SPECTRE »
CCP.II/RES. 96 (XXII-13)	COORDINATION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS DES ÉMISSIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTES
CCP.II/RES. 97 (XXI-13)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXI ^e RÉUNION DU CCP.II

RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 38 (XXI-13)	USAGE DE LA BANDE DE 698 À 806 MHZ DANS LES ZONES FRONTALIÈRES
CCP.II/REC. 39 (XXI-13)	ÉLABORATION DES PRINCIPES POUR LES ASPECTS DE RADIOCOMMUNICATIONS DANS LES PLANS NATIONAUX DE BANDE LARGE
CCP.II/ REC. 40 (XXII-13)	ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AUX

	EFFETS DES ÉMISSIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTES
CCP.II/REC. 41 (XXII-13)	PROTECTION PUBLIQUE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (PPDR) BASÉ SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES INTERNATIONAUX (IMT)
CCP.II/REC. 42 (XXII-13)	PLANIFICATION À LONG TERME POUR LES BANDES DANS LE SERVICE MOBILE TERRESTRE, Y COMPRIS CELLES IDENTIFIÉES POUR LES IMT

DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 148 (XXI-13)	MISE À JOUR DU « RAPPORT SUR LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE DANS LES AMÉRIQUES DES BANDES IDENTIFIÉES POUR LES IMT DANS LE RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS DE L'UIT » ET DEMANDE D'INFORMATION POUR L'EXÉCUTION DE LA RECOMMANDATION CCP.II/REC.35 (XX-12)
CCP.II/DEC. 149 (XXI-13)	COMPILATION D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA MISE À JOUR ET LA RÉVISION DES ACCORDS DE RIO DE JANEIRO 1981 ET 1988
CCP.II/DEC. 150 (XXI-13)	CRÉATION D'UN GROUPE RÉGIONAL POUR LES AMÉRIQUES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉTUDE 5 DE L'UIT-T « ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE » (SG5 RG-AMR)
CCP.II/DEC. 151 (XXI-13)	COOPÉRATION ET CONVERGENCE ENTRE LES SERVICES MOBILES UTILISANT LES RÉSEAUX LTE
CCP.II/DEC. 152 (XXI-13)	PPDR BASÉ SUR LES TECHNOLOGIES IMT EN 700 MHZ
CCP.II/DEC. 153 (XXI-13)	RÉPONSE À LA DEMANDE DE LA CEPT CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES SYSTÈMES MOBILES ET FIXES D'ENVIRON 400 MHZ POUR LE POINT 9.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CMR – 15
CCP.II/DEC. 154 (XXI-13)	DATES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (AR) ET LA CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CMR) DE 2015
CCP.II/DEC. 155 (XXI-13)	DEMANDE DE COMMENTAIRES POUR UN PROJET DE RECOMMANDATION SUR L'USAGE DES BANDES 1710-1780/2110-2180 MHZ DANS LES AMÉRIQUES POUR LES SERVICES DE BANDE LARGE MOBILE
CCP.II/DEC. 156 (XXI-13)	INSTALLATION D'UN COORDINATEUR POUR LA COMMISSION D'ÉTUDE 1 DE L'UIT-R SUR LA GESTION DES SPECTRES
CCP.II/DEC. 157 (XXI-13)	MISE À JOUR DE L'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION ET LES USAGES DES BANDES 4/6 GHZ, 10/14 GHZ ET 20/30 GHZ
CCP.II/DEC. 158 (XXI-13)	FINALISATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE AD HOC POUR POSER LE SPECTRE DU DIVIDENDE NUMÉRIQUE RÉSULTANT DE LA TRANSITION À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE ET POSSIBILITÉS D'APPLICATIONS CONVERGENTES
CCP.II/DEC 160 (XXII-13)	DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR POUR LE GROUPE MIXTE DE TRAVAUX SPÉCIAUX 4-5-6-7 DE L'UIT-R SUR LES POINTS 1.1 ET 1.2 DE L'ORDRE DU JOUR
CCP.II/DEC. 161 (XXII-13)	RÉPONSE À LA DEMANDE DE LA CEPT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES MOBILES ET FIXES D'ENVIRON 400 MHZ –

- QUESTIONNAIRE SUR LE POINT 9.1.1 DE LA CMR-15
- CCP.II/DEC. 162 (XXII-13) DEMANDE D'INFORMATION SUR LES USAGES ACTUELS ET PRÉVUS DES BANDES 1 350-1 400 MHZ ET 1 427-1 525 MHZ DE LA PART DES ADMINISTRATIONS DE L'OEA/CITEL POUR LES SERVICES SATELLITAIRES ET TERRESTRES
- CCP.II/DEC. 163 (XXII-13) COOPÉRATION ET CONVERGENCE PARMIS LES SERVICES DE RADIODIFFUSION ET MOBILES AU MOYEN DE L'USAGE DE RÉSEAUX LTE
- CCP.II/DEC. 164 (XXII-13) DEMANDE DE COMMENTAIRES POUR UN PROJET DE RECOMMANDATION SUR L'USAGE DES BANDES 1710-1780/2110-2180 MHZ DANS LES AMÉRIQUES POUR LES SERVICES DE BANDE LARGE MOBILE